Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D5-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe, Ludovic JOURDEN

Absents excusés : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation **: 05/12/2025**
Nombres absents **: 3**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **13**	

5-Demande de participation ALSH en langue bretonne Ti Ar Vro Gwengamp

Madame le Maire indique qu'une demande de participation financière a été déposée par Ti Ar Vro Gwengamp, la fédération d'associations du secteur de GPA et LAC ayant trait à la culture bretonne.
Cette fédération dispense un ALSH en langue bretonne destiné aux enfants du territoire fréquentant les écoles bilingues d'enseignement (public, catholique et Diwan).

Deux enfants de la commune ont été accueillis dans cette structure durant l'année scolaire 2024-2025.

Il s'agit de Enola SAGETTE et Malo SAGETTE domiciliés au 4 Impasse Kerdern (12 journées chacun durant les vacances scolaires soit 24 journées).

L'association demande une participation financière à la hauteur de ce que la commune accorde à d'autres structures d'ALSH du territoire.

On rappelle qu'à titre d'exemple, le centre de loisirs de Bégard reçoit 8€/jour/enfant.

Madame le Maire propose de pratiquer de la même façon pour Ti Ar Vro Gwengamp et d'accorder 8 € par jour entier et par enfant (4 € par demi-journée par enfant)

Dans le cas présent, le calcul serait le suivant : (8*12) *2=192 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D5-DE

Dans le cas présent, le calcul serait le suivant : (8*12) *2=192 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
DE VOTER POUR le versement de la somme de 8 € par jour par enfant accueilli au sein de l'association Ti Ar Vro Gwengamp.

Fait à TREGONNEAU, le 22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor

Le secrétaire de séance,

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,